

Sanctions contre un délégué syndical

Par boucheco, le 13/07/2009 à 10:05

Bonjour,

la semaine passée ,j'ai envoyé un courriel à ma direction, avec plusieurs personnes concernées en copie. Il s'agissait notamment d'un probléme de sécurité et de comportement au travail d'un agent de maîtrise.

En relatant l'incident du défaut d'arrêt d'urgence, j'ai par erreur fait l'amalgame avec un autre fait dont on m'avait fait part.

auprès de mon directeur de site, j'ai reconnu avoir mélangé les faits. Mais par honnêteté je l'ai reconnu. Pour ce qui est des problèmes relationnels nous sommes d'accord, l'agent de maitrise a eu besoin d'être recadré et il en a encore besoin.

En outre, je suis désignée en chsct et le directeur ne me convoque pas aux réunions/ j'aurai pu évoquer les différents problémes se sécurité.

la direction est furieuse contre moi et je crains les sanctions.lci en ce moment elles pleuvent et malgré mon statut de salarié protégé , je ne pense pas faire exception.

Puis-je être accusée de faute lourde?

J'ai voulu dénoncer un dysfonctionnement au niveau sécurité, j'ai cité nomément l'agent de maîtrise car à plusieurs reprises nous avons déploré son comportement (insultes, mépris, délation).

Ce n'est pas non plus un secret que nous ne nous estimons pas.

Je suis donc très inquiète des poursuites et des sanctions, tel le licenciement, qui pourraient être prises contre moi.